

multilatérales et bilatérales telles que l'Organisation des États américains (OÉA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale, afin de faciliter la réalisation de cette initiative.

Corruption

Les gouvernements vont:

- Appuyer résolument le "Programme interaméricain pour la lutte contre la corruption" et mettre en oeuvre les mesures qui y sont énoncées, en particulier l'adoption d'une stratégie visant la ratification dans les moindres délais de la Convention interaméricaine de 1996 contre la corruption, l'établissement de codes de conduite à l'intention des fonctionnaires en conformité avec les cadres juridiques respectifs, l'étude du problème du blanchiment des biens ou des produits résultant de la corruption et la promotion de campagnes d'information sur les valeurs morales qui sous-tendent le système démocratique.
- Parrainer l'organisation au Chili d'un Symposium sur le renforcement de la probité dans l'hémisphère, au plus tard en août 1998, afin d'examiner notamment la portée de la Convention interaméricaine contre la corruption et la mise en oeuvre du Programme susmentionné. Les gouvernements appuieront aussi résolument la tenue d'ateliers sous les auspices de l'Organisation des États américains (OÉA) pour faire connaître les dispositions de la Convention interaméricaine contre la corruption.
- Favoriser, dans le cadre de l'OÉA et conformément au mandat établi dans le Programme interaméricain de lutte contre la corruption, un suivi approprié des progrès réalisés dans le cadre de la Convention interaméricaine contre la corruption.
- Promouvoir l'inclusion dans la législation nationale de l'obligation pour les hauts fonctionnaires, et pour les fonctionnaires d'autres niveaux si la loi ainsi en disposait, de déclarer ou de divulguer leurs actifs et passifs personnels auprès des organismes compétents.
- Encourager l'approbation de mesures effectives et visant expressément à combattre la corruption sous toutes ses formes, la subornation de fonctionnaires et les pratiques illicites connexes, notamment dans les transactions commerciales.

Financement des campagnes électorales

Les gouvernements vont:

- Proposer l'échange de données d'expérience sur lesquelles les pays pourraient s'appuyer, compte tenu des réalités et des systèmes juridiques qui leur sont propres, en vue d'adopter ou d'établir des règles internes pour régir les contributions aux campagnes électorales ainsi que des mécanismes de contrôle indépendants.